

À remplir et retourner à votre Service de sécurité incendie

Nom

Prénom

Signature

□ Propriétaire □ Locataire	Téléphone		
□ Personne nécessitant une assistance particulière			
Particularité ;			
Adresse			
OBLIGATIONS		Conforme	À corriger
Votre maison ou logement doit avoir au moins			
un avertisseur de fumée <i>sur chaque étage.</i>			
Vos avertisseurs de fumée sont <i>fonctionnels.</i>			
Vos avertisseurs de fumée sont âgés de			
moins de 10 ans.			
Votre maison ou logement doit avoir au moins			
un avertisseur de monoxyde de carbone si			
vous avez un garage attaché ou un			
appareil à combustion.			
Votre numéro civique (adresse) doit être bien			
visible à partir de la rue.			
Si vous avez un foyer, la cheminée doit avoir			
été ramonée dans les 12 derniers mois.			
VOS COMMENTAIRES			
Le fait d'apposer votre signature sur ce document engage votre responsabilité concernant la conformité à la réglementation municipale en vigueur.			

Date